



Règlement de l'opération **CONCOURS CITOYEN et REPORTER**

Edition 2020-2021

L'académie de Rennes, le CLEMI Bretagne (Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) *Ouest-France*, *Le Télégramme* et le zoo de la Bourbanbais à Pleugueneuc (35), proposent aux élèves et aux enseignants de l'Académie de Rennes de participer à l'opération « Citoyen et Reporter ».

La participation à cette opération a pour objectif de susciter une réflexion concrète sur le traitement de l'écriture visuelle d'information et de favoriser l'expression des jeunes sur un thème d'actualité en utilisant les images et/ou l'outil vidéo. Il s'agit en effet pour les élèves de filmer et monter un reportage, de produire des images sur un thème qui engage. Le thème de l'édition 2021 est : « **Sommes-nous si bêtes ?** »

Qui peut participer ?

L'opération « Citoyen et Reporter » est ouverte à tous les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie : écoles, collèges lycées (généralistes et technologiques, professionnels, agricoles et maritimes), CFA. Les productions pourront être réalisées par un groupe classe mais aussi en atelier photo, image vidéo ou numérique, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, de l'accompagnement personnalisé, de dispositifs de réussite éducative ...

Comment participer ?

Une classe ou un groupe s'inscrit avec leur (s) enseignant(s) ou un membre de la communauté éducative **au plus tard le 15 octobre 2020**. Coupon réponse téléchargeable sur le site du CLEMI Bretagne à la page « Citoyen & reporter ».

Quelle (s) production (s) ?

Il s'agit de réaliser un reportage vidéo de 1 à 3 minutes (générique compris), un reportage audio ou photographique, en rapport avec le thème de l'année : « **Sommes-nous si bêtes ?** » Les productions peuvent être réalisées dans une langue étrangère à condition de prévoir un sous-titrage (ou une autre forme de traduction) en français.

Quel accompagnement ?

Pour le second degré, une formation à public désigné est inscrite au PAF 2020-2021 et se déroulera sur deux jours consécutifs. Cette formation pilotée par le CLEMI sera menée avec les différents partenaires de l'opération. Pour le premier degré, le CLEMI accompagnera la classe in situ, à la demande.

Le dossier pédagogique « Citoyen et Reporter » Edition 2020-2021 sera proposé sur le site du CLEMI Bretagne à partir du mois de décembre 2020.

Quel calendrier ?

- Date limite d'inscription : **15 octobre 2020**
- Formation inscrite au PAF : **en novembre ou décembre 2020**
- Réalisation des reportages : **janvier – avril 2021**
- Date limite d'envoi des productions : **12 avril 2020**
- Vote des élèves pour le Prix des élèves : **du 19 avril au 12 mai**
- Jury des professionnels : **20 mai 2021 (à confirmer)**
- Remise des prix : **Fin mai-début juin 2021**



Consignes à respecter pour les reportages vidéos

- Le reportage commencera et terminera par un noir image de 3 à 10 secondes.
- Le fichier sera au format mpg, avi, mov ou avchd, mp3 ou aac.
- Dimension minimum : 768 X 576 proportion 4/3 ou 16/9
- Droit à l'image : les participants sont responsables de leur reportage.
- Il faut tenir compte du respect de la protection de l'image individuelle par la signature d'un document autorisant la diffusion des images. Document téléchargeable sur le site du CLEMI Bretagne à la page « Citoyen & reporter ».
- Les illustrations sonores doivent être libres de droits.

Envoi ou dépôt des productions :

- Les classes inscrites devront déposer leur(s) production(s) directement sur la plateforme académique Toutapod (accessible via Toutatice), dans l'espace dédié (chaine CLEMI). Une notice d'explication sera adressée aux professeurs afin de les aider à déposer et à publier les reportages de leurs élèves.
- En cas de difficulté technique, il sera toujours possible de transmettre par mail les vidéos ou les reportages audio au CLEMI Bretagne via des sites gratuits du type GrosFichiers ou Wetransfer.

Dans tous les cas, les reportages doivent être publiés sur la plateforme académique Toutapod ou adressés par mail au CLEMI Bretagne, **au plus tard le 12 avril 2021**.

Pour toute demande de précisions :

**Concours Citoyen et Reporter
CLEMI Bretagne**
Rectorat de l'académie de Rennes
96 rue d'Antrain – CS 10503
35705 RENNES cedex 7
clemi.bretagne@ac-rennes.fr

CRITERES PEDAGOGIQUES

Le reportage (audio ou vidéo) doit durer entre 1 et 3 minutes. L'objectif est de traiter d'une question en choisissant un angle ou une problématique précise, de s'initier à l'écriture audiovisuelle et journalistique en racontant une histoire et en répondant à une question de manière claire et bien illustrée. L'idée est de sensibiliser les élèves à la construction d'un reportage et de renforcer leur curiosité sur le monde.

Les critères d'évaluation sont :

- la cohérence avec le thème de l'année
- l'angle choisi et le traitement du sujet
- la rencontre humaine (éventuels interlocuteurs interrogés), l'originalité, l'humour, voire la théâtralité
- la réalisation et les aspects techniques

Productions lauréates 2019 : <http://www.ac-rennes.fr/cid106802/citoyen-et-reporter.html>